

Arcachon : la ville met un vélo à disposition pour chaque foyer

Article publié dans le journal Sud-Ouest le 09/01/2013 - Par **Sabine Menet**

<http://www.sudouest.fr/2013/01/09/il-y-aura-autant-de-velos-que-de-foyers-928605-662.php>

Annoncée en novembre dernier, l'attribution d'un vélo par foyer va débiter le samedi 19 janvier 2013.

Le maire Yves Foulon assure qu'il n'y aura pas de restriction.

« Notre pari sera gagné non pas quand nous aurons distribué 6 000 vélos, mais quand on verra le maximum de vélos dans la ville », a expliqué le maire.

Annoncée en novembre 2012, l'attribution d'un vélo par foyer va débiter le samedi 19 janvier. Ce sont les 300 premiers inscrits qui en bénéficieront à l'occasion d'une journée d'animation dédiée aux déplacements doux (1). Au total, 1 602 dossiers ont été déposés et 47 demandes de subventions pour l'achat d'un vélo électrique faites. Les autres demandeurs se verront contactés par les services municipaux afin de retirer, à partir du 21 janvier, leur bicyclette.

À raison de 137 euros hors taxe la petite reine (même somme pour la subvention de l'électrique), ce sont d'ores et déjà 225 913 euros HT qui ont été budgétés. Une somme qui pourra être revue à la hausse en fonction du nombre de demandeurs, puisque le député maire Yves Foulon l'a affirmé hier : il n'y aura pas de restriction.

Clairement : « Il y aura autant de vélos que de foyers. » Sachant que la ville compte 6 000 résidences principales, si chaque foyer en fait la demande (sur présentation d'une taxe d'habitation et d'un certificat médical), 6 000 vélos seront gratuitement mis à disposition. De l'inédit... Et l'édile d'expliquer avoir précédemment réfléchi à la mise en place d'un système de vélos en libre-service. « Le devis qui nous a été fait était de 800 000 euros par an. »

Dans l'hypothèse où tous les foyers arcachonnais en feraient la demande, l'ardoise se monterait à 822 000 euros. Sachant que les vélos mis à disposition ne seront pas remplacés en cas de perte ou de vol et qu'aucune maintenance n'est prévue.

Aucun contrôle non plus d'ailleurs puisque la remise se fait sur la seule bonne foi du demandeur. « Lequel s'engage par une attestation sur l'honneur », rappelle Jacques Fouilhac, l'adjoint en charge des transports.

À quoi s'engage-t-il ? À ne pas revendre le vélo et à ne pas y faire figurer de signes pouvant porter atteinte à l'image de la ville. Le règlement prévoit même qu'en cas de détournement, le contractant peut être passible d'abus de confiance (article 314-1 du Code pénal). Des situations que le maire explique ne pas avoir envisagées, son ambition étant de développer les modes de déplacements alternatifs et doux. « Lorsque nous avons lancé le bus électrique, personne n'y croyait. Aujourd'hui, nous sommes à 200 000 usagers. »